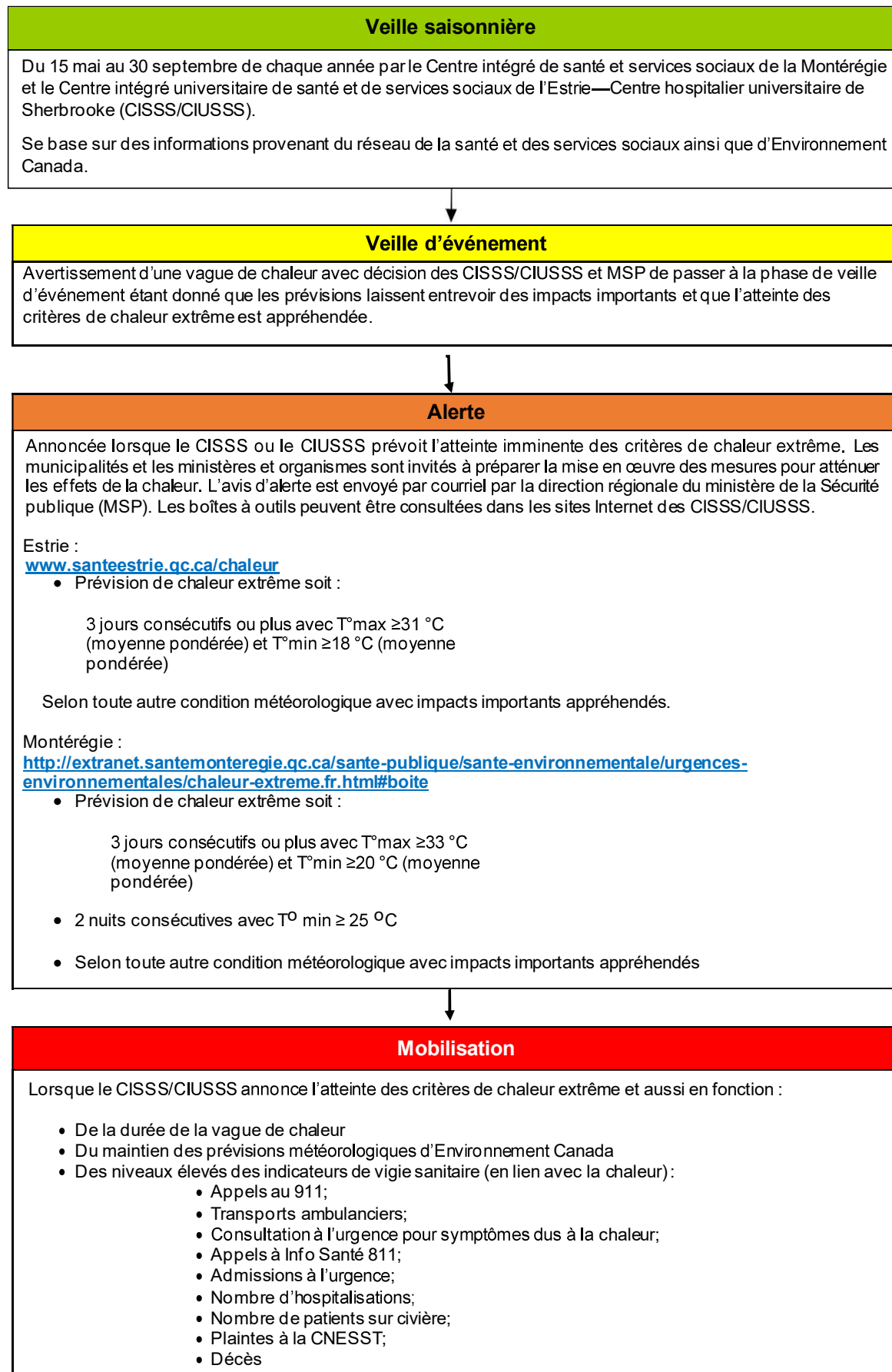


## RÉSUMÉ DES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU « PLAN CHALEUR EXTRÊME »



## Démobilisation

Lorsque les quatre conditions suivantes sont réunies :

- Le CISSS/CIUSSS avise du retour à la normale des conditions météorologiques;
- Le CISSS/CIUSSS avise du retour aux niveaux attendus des indicateurs santé;
- Les municipalités et les partenaires ne requièrent plus le soutien de l'ORSC;
- Le rétablissement peut se poursuivre en suivant les procédures normales des ministères et organismes.

Les municipalités et les ministères et organismes sont informés par un courriel du MSP de la démobilisation. Elles pourraient recevoir, selon la situation, des consignes particulières des CISSS/CIUSSS sur des mesures pour la protection de la population malgré la démobilisation.